

TECHNIQUES FINANCIERES ET DEVELOPPEMENT

N° 83 – Juin 2006

Bilan et perspectives en matière de financement du développement

ABDOU DIOUF
MICHELCAMDESSUS
CHARLES JOSSELIN
JEAN-MICHEL SEVERINO
LUIS A. MORENO
FATIMA HMIMID ET ANSELME IMBERT
BABA KOITA
THÉRÈSE LETHU & ERICK MAVILLE
PROTAIS AYANGMA AMANG
JEAN-PAUL VIGIER

Bilan de la gestion financière de l'aide internationale publique et privée post-tsunami

DANIEL LEBEGUE
MARIE-THÉRÈSE CORNETTE ET THIERRY SAVY
CÉCILE ZIEGLE ET HENRI ROUILLE D'ORFEUIL
JACQUES HINZY
MICHELINE CALMY-REY
LUCAS PATRIAT



TECHNIQUES FINANCIERES ET DEVELOPPEMENT



Directeur de la Publication

Daniel LEBEGUE

Rédacteur en Chef

Said BOURJIJ

Secrétaire de Rédaction

Sabine OSTARCEVIC



COMITE DE REDACTION

Alain CHAUVEAU, journaliste indépendant

Philippe COQUART, ESF

Anselme IMBERT, ADEF

François JAY, AFD

Michel LELART, Laboratoire d'Economie d'Orléans

Bernard PARANQUE, Euromed Marseille Ecole de Management

Lucas PATRIAT, Marchés Tropicaux et Méditerranéens

Dhafer SAIDANE, Université Lille III, GREMARS

CORRESPONDANTS SCIENTIFIQUES

Laura BACALI (Université de Cluj-Napoca, Roumanie),

Hafedh BEN ABDENNEBI (Ecole Supérieure de Commerce de Tunisie, Tunisie),

Mohamed BOUSSETA (Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat, Maroc),

Théophile DZAKA (Université Marien Ngouabi, Congo),

Claudine RATSIMBAZAFY (INSCAE, Madagascar),

Louise TCHAMANBE DJINE (Université de Yaoundé 2, Cameroun)

COMITE SCIENTIFIQUE

Mustapha BAKKOURY (Caisse de Dépôt et de Gestion, Rabat),

Christian de BOISSIEU (Paris I, Sorbonne),

Sylvianne GUILLAUMONT (CERDI, Clermont-Ferrand),

Alain LEBAUPE (Journaliste indépendant),

Christian de PERTHUIS (Caisse des Dépôts et Consignations),

Dominique PLIHON (Université Paris-Nord),

Luc RIGOUZZO (AFD),

Henri ROUILLE d'ORFEUIL (Coordination Sud),

Jean-Michel SERVET (IUED, Genève)

TECHNIQUES FINANCIERES ET DEVELOPPEMENT

N° 83 - juin 2006

TECHNIQUES FINANCIERES ET DEVELOPPEMENT

N° 83 – juin 2006

1^{RE} PARTIE - BILAN ET PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

TRIBUNE

- 3 Renforcer la responsabilité des entreprises du Sud : les intermédiaires financiers, vecteurs de l'aide
JEAN-MICHEL SEVERINO

DOSSIER

- 12 « Sans l'énergie formidable de l'Afrique, il n'y aurait pas eu et il n'y aura pas de Francophonie »
ABDOU DIOUF
- 17 L'eau, objectif de développement du millénaire
MICHEL CAMDESSUS
- 19 La coopération décentralisée : un voyage au long cours...
CHARLES JOSSELIN
- 22 A la recherche de la prospérité pour la majorité latino-américaine
LUIS A. MORENO
- 27 Les Banques centrales face aux défis du développement
FATIMA HMIMID ET ANSELME IMBERT
- 33 « Le mutualisme permet vraiment de fortifier la solidarité entre les gens »
BABA KOITA
- 40 Le financement des soins de santé par les entreprises.
Les leçons des expériences en cours
THÉRÈSE LETHU & ERICK MAVILLE
- 51 Epidémie du Sida et développement économique en Afrique
PROTAIS AYANGMA AMANG
- 56 20 ans de finance solidaire en Europe : une construction en marche
JEAN-PAUL VIGIER

2^{DE} PARTIE – BILAN DE LA GESTION FINANCIÈRE DE L'AIDE INTERNATIONALE PUBLIQUE ET PRIVÉE POST-TSUNAMI

AVANT-PROPOS

- 61 L'Indonésie après le tsunami : où en est-on un an et demi après ?
LUCAS PATRIAT

DOSSIER

- 66 Prévenir la corruption dans les programmes d'aide humanitaire : l'exemple du tsunami
DANIEL LEBEGUE
- 69 La gestion financière de l'aide internationale publique et privée post-Tsunami : premiers contacts
MARIE-THÉRÈSE CORNETTE ET THIERRY SAVY
- 74 Tsunami : évaluation des ONG, transparence financière et qualité des projets
CÉCILE ZIEGLE ET HENRI ROUILLE D'ORFEUIL
- 82 Encadré - Comité de la Charte : une transparence renforcée des organisations membres à l'occasion du Tsunami
- 84 « Les dons pour le tsunami ont été 12 à 13 fois supérieurs à l'urgence moyenne des années précédentes »
JACQUES HINZY
- 88 Tsunami et aide de la Suisse : les victimes au cœur de notre action
MICHELINE CALMY-REY
- 92 A noter
- 96 Summaries
- 99 Recommandations aux auteurs
- 100 Bulletin d'abonnement

RENFORCER LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES DU SUD : LES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS, VECTEURS DE L'AIDE

Jean-Michel SEVERINO - Directeur général de l'Agence Française de Développement

La responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises du Nord prend de plus en plus la forme d'engagements quantifiés et contrôlables envers un ensemble de parties prenantes : salariés, pouvoirs publics, société civile, générations futures, etc. Pour les firmes qui s'engagent, les bénéfices attendus sont clairs : alignement sur les demandes des consommateurs, gains de réputation, accroissement de la productivité, réduction des gaspillages, attraction des talents, culture renforcée de l'innovation, gestion des risques, etc.

Toutefois, c'est au Sud que se trouvent pour la planète les plus grands enjeux sociaux et environnementaux de demain, qu'il s'agisse du climat, de la biodiversité, de la lutte contre les pandémies et, naturellement, de lutte contre la pauvreté. Compte tenu des faibles ressources de la plupart des pays en développement et des défaillances de leur gouvernance, il est dans l'intérêt commun de responsabiliser leurs acteurs privés et de les impliquer dans l'extension des normes et pratiques de la RSE.

C'est un défi difficile à relever, dans lequel l'aide publique au développement (APD) a un rôle à jouer. Mais pour atteindre les petites et moyennes entreprises (PME) du Sud, les bailleurs de fonds internationaux ont besoin de vecteurs locaux de diffusion de bonnes pratiques. L'Agence Française de Développement commence à acquérir une expérience sur la manière d'impliquer les intermédiaires financiers dans ces problématiques. Cette contribution trace brièvement nos lignes de réflexion sur ce sujet émergent.

● UN DÉFI DIFFICILE À RELEVER

Dans bien des pays du Sud, le terrain n'est pas propice à une diffusion rapide des normes de RSE. La première difficulté est éthique. En effet, l'émergence de la RSE s'interprète d'abord comme un renforcement des devoirs des multinationales du Nord à un moment où leurs droits et capacités d'action se sont accrus comme jamais dans l'histoire, suite à la libéralisation progressive des échanges et des investissements. Un rééquilibrage est donc nécessaire mais comment convaincre les PME des pays en développement qu'elles sont également concernées, elles dont la mobilité et l'intégration internationales sont souvent limitées voire inexistantes ?

Le coût de la RSE, de plus, peut être prohibitif pour ces PME du Sud souvent fragiles. Le prix de la certification peut être à lui seul considérable : jusqu'à 20 000 dollars pour un audit environnemental (ISO 14001) ou social (SA 8000) - près de vingt fois le revenu moyen par habitant des pays en développement. Comment les convaincre que les normes de responsabilité sociale et environnementale constituent des atouts ?

Vue des pays en développement, la RSE peut apparaître comme une arme protectionniste au service des pays riches, une barrière commerciale, un fardeau qui freine les dynamiques d'investissement ou d'exportations. Certes, les sous-traitants du Sud intégrés aux chaînes mondiales de production sont peu à peu sommés de se « mettre à niveau » ; mais cette diffusion ne concerne que certaines filières et beaucoup moins les tissus économiques locaux. De plus, ces sous-traitants portent souvent seuls le coût de la RSE, et en cap-

tent peu les bénéfiques : ce sont les firmes du Nord qui sont en relation avec les consommateurs disposés à payer pour ces normes ; et rien ne garantit que les coûts soient équitablement partagés entre les différents producteurs et distributeurs.

Autre difficulté : l'environnement socio-politique. Toute norme sociale ou environnementale s'appuie sur un contrat social tacite plus vaste. Là où un pacte social et un Etat minimum existent, la RSE peut prendre racine ; mais là où ils sont absents, son implantation est d'autant plus délicate. Certaines PME du Sud ont toutefois déjà des comportements « responsables » dans des domaines où les multinationales ne brillent pas forcément : elles réinvestissent leurs profits localement, ont des liens étroits avec leur milieu culturel et appliquent une éthique philanthropique d'inspiration religieuse ou familiale. Là où elle existe, il faut partir de cette « responsabilité sociale silencieuse » pour la renforcer.

Mais même dans ces situations favorables un défi demeure : comment rendre la RSE économiquement rentable et donc durable ? Comment libérer les entreprises des contraintes de court terme qui les enserrent et reculer leur horizon économique pour le rendre compatible avec le renouvellement écologique et l'investissement social ?

Le secteur financier devrait pouvoir apporter à ces acteurs économiques des financements à moyen et long termes, adaptés à la rentabilité financière faible ou différée des efforts de RSE. Mais la réalité locale est souvent éloignée de cet idéal. Pour s'en approcher, plusieurs pistes peuvent être suivies, en mobilisant les intermédiaires financiers locaux appuyés par l'aide au développement.

● LES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS COMME PARTENAIRES

Les intermédiaires financiers peuvent en effet être des vecteurs précieux d'aide au développement, et ils le sont depuis longtemps pour ce qui relève du soutien au secteur privé. Rappelons que par « inter-

médiation financière » il faut entendre les établissements de crédits (secteurs de la banque et de la microfinance¹) qui accordent crédits et services. Ces intermédiaires jouent un rôle essentiel de connexion des agents économiques. Intermédiaires dans le temps, ils transforment les dépôts en crédits de différentes maturités. Intermédiaires dans l'espace, ils mettent des moyens de paiement à disposition pour le règlement de transactions entre espaces éloignés.

Ces intermédiaires sont des partenaires utiles pour les institutions d'aide au développement. Tout d'abord, ils sont présents dans la plupart des pays du Sud, même dans les plus déstructurés. Ensuite, ils maîtrisent souvent le langage des bailleurs de fonds et s'accommodent de leur mode de fonctionnement. Ils exercent aussi leur activité dans un cadre réglementaire dont l'ossature fait l'objet d'un consensus international : principes de contrôle bancaire, normes prudentielles, lutte anti-blanchiment et anti-terroriste, etc. Ils constituent donc des acteurs économiques relativement structurés et encadrés, et sont à ce titre des appuis de choix dans bien des contextes délicats de gouvernance.

Par ailleurs, ils nouent généralement avec les entreprises qu'ils financent une relation durable, propice à une transformation profonde de ces agents économiques. Ils peuvent aussi apporter des ressources et poursuivre le financement des entreprises après le retrait des bailleurs de fonds.

Les agences d'aide, en mettant à disposition de ces intermédiaires certains produits financiers adaptés, peuvent atteindre des entreprises locales et contribuer à modifier leurs pratiques. Dans des pays où les capacités d'absorption de l'aide publique sont souvent limitées par l'état des administrations publiques, il n'est pas négligeable de noter que l'instruction et le décaissement de ces « projets d'intermédiation » s'opèrent généralement dans des délais relativement courts. Ces actions peuvent être notamment opportunes dans

1. Le « secteur financier » est une notion plus large qui regroupe les marchés de capitaux (dont on ne s'occupera pas ici) et le secteur de l'intermédiation financière.

des contextes de reconstruction ou de sortie de crise, dans lesquels les bailleurs de fonds manquent typiquement d'interlocuteurs et de leviers d'action.

● PROJETS D'INTERMÉDIATION ET IDENTIFICATION DU PARTENAIRE

L'objectif d'un projet d'intermédiation est, pour un bailleur de fonds, d'apporter une ressource de refinancement à moyen-long termes à un intermédiaire financier pour lui permettre de refinancer ses propres crédits à des clients spécifiques (ciblés par l'aide) dans le cadre d'une action de développement. Le choix des bénéficiaires finaux répond à une préoccupation de politique publique sur des thématiques telles que le réchauffement climatique, l'efficacité énergétique, la responsabilité sociale, etc. Notons que ces thèmes de « responsabilité sociale et environnementale » sont les plus récents, mais loin d'être les seuls visés par l'intermédiation financière : réduction de la pauvreté, micro-finance, secteur rural, développement de l'activité économique, soutien des PME, reconstruction après des catastrophes civiles ou naturelles, infrastructures, éducation et formation professionnelle, etc.

Les secteurs d'activité visés peuvent être multiples : agriculture, logement social, infrastructures, etc. Les cibles peuvent également varier (particuliers, PME, secteur informel, collectivités locales) de même que les zones géographiques (action nationale ou en faveur d'un rééquilibrage régional). Le bailleur de fonds et l'intermédiaire financier s'accordent alors sur les points d'affectation du financement, lesquels doivent notamment contribuer à la diffusion de nouvelles normes et pratiques. La ligne de crédit constitue en somme un levier pour décliner, au travers d'un intermédiaire financier, une stratégie d'aide au développement.

L'analyse du risque de contrepartie est une étape primordiale de ces projets d'intermédiation lorsqu'ils sont consentis en dehors de la garantie financière d'un Etat (risque dit « non souverain »). De plus, la prise de risque sur des intermédiaires

financiers doit être d'autant plus maîtrisée que leur défaillance peut entraîner la faillite de nombreux épargnants et acteurs économiques. L'analyse doit apprécier le portefeuille d'activités de l'intermédiaire, sa couverture au regard des normes prudentielles, son niveau de concentration, sa rentabilité – qui mesure sa capacité à générer durablement des profits et donc des fonds propres qui contribuent à sa solvabilité future. L'appréciation doit également porter sur le système de contrôle interne de l'établissement et sur le gouvernement d'entreprise.

Pour tous les projets (en risque souverain ou non souverain), l'analyse de la capacité de l'intermédiaire à toucher les secteurs visés sans dégrader sa structure financière est primordiale. Un soutien institutionnel, sous forme de subvention, peut être nécessaire pour développer ses capacités. L'intérêt et l'impact d'une ligne de crédit à un intermédiaire financier sont tributaires du développement du secteur financier national et de la maturité du cadre juridique et réglementaire. L'analyse de l'offre locale de produits et de services doit permettre d'identifier le ou les intermédiaires financiers susceptibles d'intervenir dans les secteurs prioritaires de diffusion de la thématique de développement visée. On peut brièvement distinguer trois catégories de pays.

Tout d'abord, les pays à secteur financier public et à forte tradition étatique (Algérie, Egypte, Vietnam par exemple). Le secteur financier, essentiellement bancaire et aux marchés financiers limités, y est dominé par l'Etat. Ce dernier est présent au capital de la majorité des banques créées pour financer tous les domaines de l'économie, à partir d'un réseau d'agences couvrant le territoire national. Le cadre de surveillance bancaire reste faible, de même que le degré de concurrence : d'où un fonctionnement souvent peu efficace des banques qui prennent des risques parfois excessifs, à l'origine de restructurations importantes. L'ouverture progressive du secteur aux banques privées est aujourd'hui l'horizon fixé par la plupart de ces gouvernements, avec dans certains

cas de réelles avancées, par exemple en Egypte où la privatisation de plusieurs banques est en cours. Dans ces pays, les projets d'intermédiation financière ont jusqu'à présent consisté en un prêt à l'Etat ou avec son aval, suivi de sa rétrocession aux intermédiaires financiers. Mais aujourd'hui, avec le désengagement progressif de l'Etat, la difficulté consiste à identifier les intermédiaires dont la situation financière et la gouvernance sont compatibles avec une prise de risque maîtrisée, et une capacité d'accompagner à travers leurs financements la mise en œuvre de politiques publiques.

La deuxième catégorie regroupe les pays à secteur financier privé fortement concentré, comme en zone franc, en Guinée, à Madagascar ou en Mauritanie. Le secteur est essentiellement bancaire et souvent issu de restructurations. Il est limité à un petit nombre de banques présentes surtout dans la capitale, proposant une gamme réduite de produits financiers et des crédits essentiellement à court terme à une clientèle de salariés ou d'entreprises du secteur formel. Le secteur informel est servi par une microfinance souvent en forte croissance. Dans ces pays, les projets d'intermédiation peuvent reposer sur trois types d'intermédiaire. Premièrement, les banques privées, qui peuvent être incitées par l'APD à financer des secteurs ou des cibles de clientèle jusque là peu connectées. Cette approche passe notamment par le développement d'instruments de garanties pour sécuriser les crédits en l'absence d'un système judiciaire fiable. Deuxièmement, les institutions de microfinance peuvent être soutenues pour offrir une gamme élargie de produits à leur clientèle du secteur informel et jusqu'alors non bancarisée. Troisièmement, les banques viables à capitaux publics ou institutionnels : elles sont incontournables pour certains financements sectoriels (agriculture, infrastructures) et peuvent notamment être soutenues dans l'optique d'une amélioration de leurs pratiques de gouvernance et de gestion.

La troisième catégorie de pays est caractérisée par un secteur financier privé plus

développé, comme en Afrique du Sud ou en Thaïlande. Le secteur financier comporte un marché des capitaux émergent et une industrie bancaire mature composée d'institutions privées à implantation nationale large. Ces intermédiaires proposent une gamme de produits financiers à tous les secteurs d'activité et le cadre de régulation est généralement conforme aux standards internationaux. Dans ces environnements, le développement des projets d'intermédiation passe par un dialogue étroit avec les banques privées autour d'objectifs de développement et de politiques publiques nationales pouvant justifier la mobilisation des concours concessionnels de l'aide internationale.

● CHOIX DES INSTRUMENTS ET USAGE DE LA CONCESSIONALITÉ

Pour soutenir les projets d'intermédiation financière à objectifs sociaux et environnementaux, les agences d'aide ont matière à mobiliser toute la gamme de leurs instruments financiers, de la subvention aux prêts à conditions de marché.

Les prêts sont « souverains » s'ils s'adressent à des Etats ou à des entités qui disposent de sa garantie, et « non souverains » sinon. Dans un cas ou l'autre, ils peuvent comporter un élément de bonification. La tarification des prêts non souverains à conditions du marché est, elle, fonction du risque de contrepartie.

Des produits de « garantie » peuvent aussi être apportés par les agences d'aide pour permettre à l'intermédiaire financier d'emprunter des ressources sur le marché local des capitaux ou encore sur le marché international si le marché national n'est pas favorable aux opérations envisagées. Cette garantie peut être un simple cautionnement ou une garantie à première demande. Elle peut porter sur tout ou partie de la somme due par l'intermédiaire financier (capital et intérêt, capital seul, dernières échéances de remboursement) et peut s'appliquer à des opérations aussi diverses qu'un emprunt obligataire, un prêt interbancaire, un dépôt à terme, etc.

L'Agence Française de Développement est allée au-delà en développant un fonds de garantie financière (ARIZ) qui permet à l'intermédiaire financier de garantir partiellement les crédits qu'il accorde à ses clients, moyennant une commission et sous certains critères d'éligibilité. ARIZ est donc un complément aux apports de ressources de refinancement. Il est d'autant plus utile que l'intermédiaire présente une aversion au risque face à la nouveauté des secteurs d'activité, de la cible de clientèle ou de la zone géographique visés.

L'AFD dispose également d'une facilité d'investissement en microfinance, créée pour accompagner le développement des institutions parvenues à un stade de maturité avancée mais qui doivent poursuivre le renforcement de leurs fonds propres. Cette facilité est dotée à partir de subventions annuelles qui permettent d'apporter des quasi fonds propres (prêts subordonnés, comptes courants, ressources en monnaies locales, etc.). Elles permettent aussi de soutenir des fonds d'investissements privés en microfinance.

Enfin, les agences d'aide peuvent mobiliser des subventions pour soutenir certains aspects du développement institutionnel des intermédiaires financiers : formation à de nouveaux secteurs économiques, orientation vers les problématiques de la RSE, mise à niveau en matière de lutte anti-blanchiment, etc.

Le choix des instruments à mettre en œuvre doit reposer sur une analyse de la subsidiarité du financement envisagé par le bailleur (« le marché peut-il financer seul l'intervention envisagée ? »), l'additionnalité de l'intervention (« l'opération permet-elle d'aller plus loin que les pratiques courantes ou que la réglementation nationale ? »), et du risque de distorsion de marché. Idéalement, l'intervention du bailleur doit prendre la forme d'un « projet pilote » qui sera repris par la suite par l'intermédiaire lui-même ou par ses concurrents. Une étude de marché préliminaire est souvent nécessaire pour permettre d'orienter le choix des secteurs d'affectation des crédits et définir précisément les objets éligibles. La rentabilité financière prévisionnelle

constitue également un critère, mais de second ordre.

Dans tous les projets d'intermédiation, la concessionnalité des concours financiers doit faire l'objet d'un suivi très strict. Deux modalités peuvent par exemple être mises en œuvre. La première consiste à plafonner la marge de l'intermédiaire financier qui doit alors rétrocéder la concessionnalité aux bénéficiaires finaux en leur appliquant des taux de crédits d'investissement inférieurs aux taux du marché. Cette démarche est parfois difficile à apprécier car les pays d'intervention sont souvent caractérisés par une absence de marché du crédit d'investissement à long terme. La seconde modalité ne plafonne pas la marge de l'intermédiaire financier mais estime avec ce dernier l'avantage financier accordé et son utilisation.

● DES « LIGNES DE CRÉDIT ENVIRONNEMENTAL »

Les projets d'intermédiation peuvent contribuer à diffuser de bonnes pratiques environnementales. La maîtrise de l'énergie et le développement de ses sources renouvelables sont indispensables à une croissance durable. Il s'agit de limiter la consommation d'énergies fossiles ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. La protection de l'environnement local, au travers de la dépollution industrielle, est également un enjeu majeur pour les pays du Sud, comme l'illustre bien la zone méditerranéenne.

Le secteur privé est au centre des préoccupations énergétiques, climatiques et environnementales mais les difficultés propres aux pays en développement rencontrées par ces acteurs rejettent très souvent ces préoccupations en arrière plan. L'entreprise, et surtout l'industrie, est alors fortement consommatrice d'énergies fossiles, et peut devenir une source importante de rejets de gaz à effet de serre ou de polluants liquides, solides ou aériens. A cela s'ajoutent les difficultés de financement par les marchés financiers locaux accrues par la rentabilité différée - voire négative - de certains investissements.

Les « lignes de crédit environnemental » constituent un outil innovant pour intervenir sur ces deux problématiques. Elles utilisent des intermédiaires financiers pour soutenir les investissements des entreprises préservant les biens publics mondiaux ou l'environnement local. Elles permettent, grâce à des prêts dédiés bonifiés accordés à des banques locales pour le refinancement de leurs crédits, d'apporter aux entreprises une ressource de long terme dont les conditions financières favorables permettent de compenser la rentabilité insuffisante ou différée des investissements ciblés. Les banques locales sont choisies pour leur connaissance du financement des entreprises et leur maîtrise des diligences environnementales. Cette intermédiation permet de financer un nombre important de projets de petite taille. En s'adressant aux partenaires privés ou sans garantie de l'Etat, elle permet ainsi d'accompagner une politique publique sans endetter l'Etat.

Des lignes de crédit environnemental ont été accordées par l'AFD en 2005 en Thaïlande pour 40 millions d'euros sur le thème de l'efficacité énergétique. L'avantage financier de ces prêts permet de constituer un fonds de garantie propre à la banque pour servir de sûreté additionnelle en vue de financements de projets de maîtrise d'énergie – projets qui n'auraient pas été financés faute de garanties suffisantes au regard des critères standards de la banque. Onze projets supplémentaires d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable (pour un montant moyen de 800 000 euros) en faveur de PME thaïes seront ainsi financés. En zone UEMOA (Union économique et monétaire ouest africaine), une ligne a été accordée à la Banque Ouest Africaine de Développement pour 30 millions d'euros sur la problématique de la mise à niveau environnementale. La concessionnalité du crédit permettra de financer les surcoûts des investissements de dépollution engagés par les entreprises publiques du secteur marchand. Une quinzaine d'entreprises devraient bénéficier du crédit dans des secteurs comme l'assainissement des eaux usées ou le traitement des déchets. Une

partie du financement est réservée à la mise à niveau de la BOAD sur les procédures et diligences environnementales. Quatre autres projets sont en cours d'instruction en Chine, Egypte, Tunisie et Turquie pour un montant total projeté de 192 millions d'euros.

En Tunisie, l'AFD envisage de financer une ligne de crédit de 40 millions d'euros au bénéfice de trois banques privées, afin de refinancer les crédits qu'elles consentent, à leurs risques, aux entreprises qui investissent dans des secteurs à impacts positifs sur l'environnement global (maîtrise de l'énergie) ou local (dépollution industrielle). Les deux partenaires institutionnels tunisiens (ANME et ANPE) seront responsables de l'accompagnement et du suivi du projet. Ils devront susciter la demande, assurer la qualité technique des projets, diffuser les résultats de l'expérience acquise et assurer leur pérennité en développant ou corrigeant le cadre institutionnel. Ils recevront pour les soutenir une subvention de 1,26 M€.

Enfin, en Egypte, l'AFD devrait prochainement s'associer à la Banque Mondiale, la Banque Européenne d'Investissement et la JBIC japonaise pour financer par une ligne de crédit et de subvention des investissements de dépollution industrielle dans les deux zones les plus peuplées du pays, particulièrement touchées par la pollution : Alexandrie et le Grand Caire. Un renforcement des capacités et de l'expertise des institutions compétentes, des banques et des industriels est également prévu.

● DES « LIGNES DE CRÉDIT SOCIAL »

Les projets d'intermédiations financières peuvent également investir des problématiques sociales. On peut alors parler de « lignes de crédit social ».

En mai 2005, l'AFD a ainsi octroyé une ligne de crédit bonifiée de 40 millions d'euros au financement de programmes de logements sociaux à une banque sud-africaine. Cette dernière est particulièrement volontariste pour intégrer des foyers défavorisés dans ses programmes. Pour soutenir la banque dans

cette politique, l'AFD a décidé d'affecter l'avantage financier du prêt concessionnel au refinancement partiel des échéances des prêts d'accession à la propriété accordés aux foyers défavorisés. L'avantage financier du prêt de l'AFD sera calculé puis versé par la banque sur un compte bancaire séparé afin de financer, pendant cinq ans, une aide transitoire aux familles nombreuses dont le revenu mensuel aurait été insuffisant pour satisfaire aux critères d'éligibilité aux programmes et des formations sur la notion de propriété. Les premières mesures d'impact démontrent que près de 2000 foyers pourraient bénéficier de cette aide et intégrer les programmes de logements sociaux grâce à l'intervention de l'AFD. Les principes du modèle ont été jugés très positifs par les partenaires sud-africains, qui entendent tester par cette aide aux foyers défavorisés une nouvelle politique d'aide au logement accessible.

Dans le même esprit, une ligne de crédit accordée par l'AFD à une deuxième banque privée sud-africaine devra permettre le refinancement des prêts au logement consentis aux foyers à revenus modestes. Les conditions du prêt ont permis de mettre en évidence un avantage financier, par rapport aux conditions de marché. Ces fonds seront utilisés pour la mise en place d'un dispositif d'aide financière à la personne permettant à certains foyers socialement désavantagés d'accéder à un prêt au logement. Ils permettront aussi la création d'un dispositif de formation et d'accompagnement à l'accession à la propriété destiné aux clients à revenus modestes de la banque. Les données du projet permettent d'identifier un certain nombre d'indicateurs de résultat : volume des prêts au logement à consentir par la banque, nombre de prêts à mettre en place (plus de 3 000), nombre de personnes bénéficiant *in fine* de l'aide financière à la personne (près de 14 000), etc.

En Turquie, l'AFD s'est engagée dans un partenariat avec une banque publique de développement, TKB, selon trois objectifs : favoriser le développement des PME ; contribuer à la réduction des disparités

régionales en concentrant les financements sur l'Est du pays et l'Anatolie ; promouvoir et développer les approches RSE au niveau des PME clientes comme de TKB elle-même. Une première ligne concessionnelle de 20 millions d'euros a déjà été accordée par l'AFD, qui devrait également financer la mise en place de la stratégie RSE de TKB et la formation de ses employés. Une seconde « ligne de crédit social » devrait être accordée prochainement à TKB.

Les lignes d'intermédiation financière ont la particularité de produire un double impact, d'une part sur le système financier et bancaire (amélioration ou diversification de l'offre de produits financiers, renforcement des capacités des équipes opérationnelles sur des nouveaux marchés, mises aux normes internationales en matière de gouvernance ou de pratiques de développement durable), et d'autre part sur le secteur du bénéficiaire final spécifiquement visé (logement, création entreprises, environnement, etc.). La mesure d'impact doit donc déterminer les résultats propres à chacune de ces problématiques. Cela suppose de définir des critères objectifs d'éligibilité des bénéficiaires finaux du produit financier bonifié, suivre les résultats du projet en termes de RSE et son impact dans l'accompagnement de politiques publiques plus larges. Pour le bailleur de fonds, comptable de l'argent public qu'il met en œuvre, il est primordial d'identifier la contribution de la concessionnalité contenue dans la ligne de crédit aux objectifs sociaux et environnementaux. Le « cadre logique » du projet doit définir des indicateurs de résultats et d'impact, reliés en dernière instance aux Objectifs du Millénaire pour le Développement : santé, éducation, pauvreté, égalité des sexes, environnement naturel, etc. Pour autant, les effets de long terme des projets d'intermédiation ne pourront être réellement mesurés que sur un échantillon d'opérations par une évaluation *ex post*, qui reste un exercice complexe et requiert une série d'opérations extérieures au projet lui-même.

L'implication des intermédiaires financiers dans des schémas d'aide publique pour diffuser de bonnes pratiques sociales et environnementales nous semble une voie d'avenir. Toutefois, elle ne sera à la hauteur des attentes que si elle parvient à convaincre les opérateurs privés, par un effet de démonstration, que la RSE est un atout économique dans lequel il est rentable

d'investir et qu'il est viable de financer. Pour qu'une telle dynamique devienne autonome, l'aide internationale devra contribuer à nombre critique de projets et d'investissements innovants. Ce faisant, elle devra faire preuve d'une exigence absolue de transparence et de pertinence dans l'utilisation de l'argent des contribuables.